

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 98.00.592.003.1 DU 28 JUILLET 1998

Evaporateur-répartiteur de frais de chauffage CLORIUS modèle C8

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 131 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION RELATIF A LA REPARTITION DES FRAIS DE CHAUFFAGE DANS LES IMMEUBLES COLLECTIFS, DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE L'ARRETE DU 8 FEVRIER 1982 FIXANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX EVAPORATEURS-REPARTITEURS DE FRAIS DE CHAUFFAGE.

FABRICANT

CLORIUS, Literbuen 16, 2740 Skovlunde, Danemark.

DEMANDEUR

PHINELEC, 99, rue de Lyon, 13344 Marseille Cedex 15, France.

OBJET

La présente décision renouvelle la décision d'agrément n° 87.1.06.941.1.0 du 11 décembre 1987 (1).

CARACTERISTIQUES

Les évaporateurs-répartiteurs de frais de chauffage CLORIUS modèle C8 déterminent au cours du temps l'évaporation d'un liquide dans un réservoir, laquelle est représentative de l'évolution de la température des émetteurs de chaleur sur lesquels ils sont placés.

Le niveau du liquide est lu sur une échelle graduée dont le nombre de graduations tient compte, d'une part d'un coefficient représentatif de la

puissance thermique de l'émetteur de chaleur sur lequel l'évaporateur est fixé, d'autre part d'un coefficient de conductivité thermique entre l'évaporateur et l'émetteur de chaleur. Pour ces évaporateurs, il existe 98 échelles différentes dont les numéros varient de 3 à 100 inclus.

Les évaporateurs équipent tous les émetteurs de chaleur entre lesquels est effectuée la répartition.

Ils se composent de :

- un socle en aluminium profilé fixé sur l'émetteur de chaleur,
- un réservoir en verre rempli de benzoate de méthyle et comportant une marque correspondant au niveau zéro de l'échelle de lecture,
- un capot en plastique comprenant :
 - une partie centrale comportant deux fenêtres pour deux réservoirs,
 - une échelle graduée non linéaire,
 - une partie centrale transparente assurant la protection des réservoirs,
 - une partie supérieure et une partie inférieure assurant le maintien de l'ensemble,
- une pièce de scellement encliquetable en matière plastique interdisant sans bris le changement de réservoir.

Le réservoir ayant enregistré la saison de chauffage précédente est rebouché et peut être laissé en place dans l'évaporateur à côté du nouveau réservoir.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Il existe trois types de socles pour les évaporateurs CLORIUS modèle C8 : un étroit, le plus couramment utilisé, et deux larges.

(1) Revue de Métrologie, décembre 1987, page 1378.

Sur les radiateurs à colonnes, le socle est fixé au moyen d'une plaque prenant appui sur l'arrière de deux colonnes et de deux vis.

Sur les radiateurs de type "Lamella", le socle est fixé au moyen d'une barrette fixée entre deux lamelles par trois vis pointeaux et deux vis.

Sur les radiateurs plats ou à fentes, le socle est boulonné sur deux goujons soudés sur le radiateur.

Dans tous les cas, l'évaporateur est placé sur la partie frontale de l'émetteur de chaleur entre le tiers et le quart supérieur de sa hauteur et au centre de celui-ci.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les évaporateurs portent sur la partie supérieure du capot le nom du fabricant CLORIUS et sur le haut de l'échelle le numéro de l'échelle.

L'inscription 98.03 caractérisant l'approbation du modèle se trouve sur la partie inférieure du capot, à côté de la pièce de scellement.

DEPOT DE MODELE

Les plans ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Provence-Alpes-Côte-d'Azur et chez le demandeur sous la référence DA 22-153.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 11 décembre 2007.

ANNEXE

Photographie n° 6581.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

■ N° 6581
EVAPORATEUR-REPARTITEUR DE FRAIS DE CHAUFFAGE CLORIUS, C8

